



**Délibération n°2022-III-06**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 20 JUIN 2022**

**OBJET : Avis sur autorisation environnementale pour le projet d'un centre de données informatiques (DATA CENTER) sur les communes de Corbeil-Essonnes et Coudray-Montceaux**

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	13
Représentés	05
Votants	18

Vote du conseil municipal	
POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

**Etaient présents** : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Catherine LOMBARD, Michel VANIER, Lucie PIZZONERO, Martial DUMONT, Yannick TURMEL, Christelle VALETTE, Michel CARON, Mylène HUEBRA, Frédéric DUBOZ, Marie-Pierre BERDAT.

**Etait absent représenté** :

Violetta DUAULT est représentée par Michel VANIER  
Olivier TAIPINA est représenté par Jacques GOMBAULT  
Christian SELAME est représenté par Gérard MARTY  
Adelette WANET est représentée par Lucie PIZZONERO  
Matthieu HERLIN est représentée par Jacques GOMBAULT

**Etait absente excusée** : Gaëlle LEQUENNE

**Vu** le code de l'environnement, et notamment les articles L.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants, L.214-1 et suivants, R.123-1 et suivants, R.181-36 à R181-38 et suivants,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** le permis de construire n° PC 091 179 21 30007 présenté le 13 juillet 2021 par la société LCP FR DC1 dont le siège social est situé 4 rue Jules Lefebvre à PARIS (75009), pour la construction d'un data village comprenant 3 centres de données, une station de traitement des eaux et une sous-station électrique, situés avenue des Roissy-Hauts et boulevard John Kennedy au Coudray-Montceaux (91830),

**Vu** la demande de permis de construire n° PC 091 174 21 11034 présentée le 13 juillet 2021 par la société LCP FR DC1 pour la construction d'un Datacenter (DC1), de la sous-station électrique, de la station de traitement d'eau et de leurs voiries d'accès situés 224 boulevard John Kennedy à Corbeil-Essonnes (91100),

**Vu** la demande présentée le 1<sup>er</sup> juillet 2021, complétée les 15 octobre 2021 et 24 janvier 2022, par laquelle la société LCP FR DC1, sollicite l'autorisation d'exploiter un data center, DATA VILLAGE Paris-Essonnes sur le territoire des communes du Coudray-Montceaux et de Corbeil-Essonnes, relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

**Considérant** que ces dossiers ont été soumis à enquête publique du 16 mai 2022 au 21 juin 2022 inclus et que dès l'ouverture de l'enquête, les conseils municipaux des communes de Lisses, Le Coudray-Montceaux, Corbeil-Essonnes, Mennecy, Morsang-sur-Seine, Ormoy, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine et Villabé sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale, notamment au regard des incidences environnementales,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**EMET** un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'un centre de données informatiques (DATA CENTER) sur les communes de Corbeil-Essonnes et Coudray-Montceaux.

**PRECISE** que le projet devrait prendre en compte :

- Un engagement à la valorisation de la chaleur fatale en mettant à disposition cette énergie,
- Un engagement à la prise en charge financière des aménagements routiers en accord avec la commune d'Ormoy, notamment le rond-point entre les communes du Coudray-Montceaux et d'Ormoy, en lien avec son projet et sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques GOMBAULT

<b>Certifié exécutoire</b>	
Compte tenu de la transmission en Préfecture le	04 JUIL. 2022
Et de son affichage ou publication le	04 JUIL. 2022